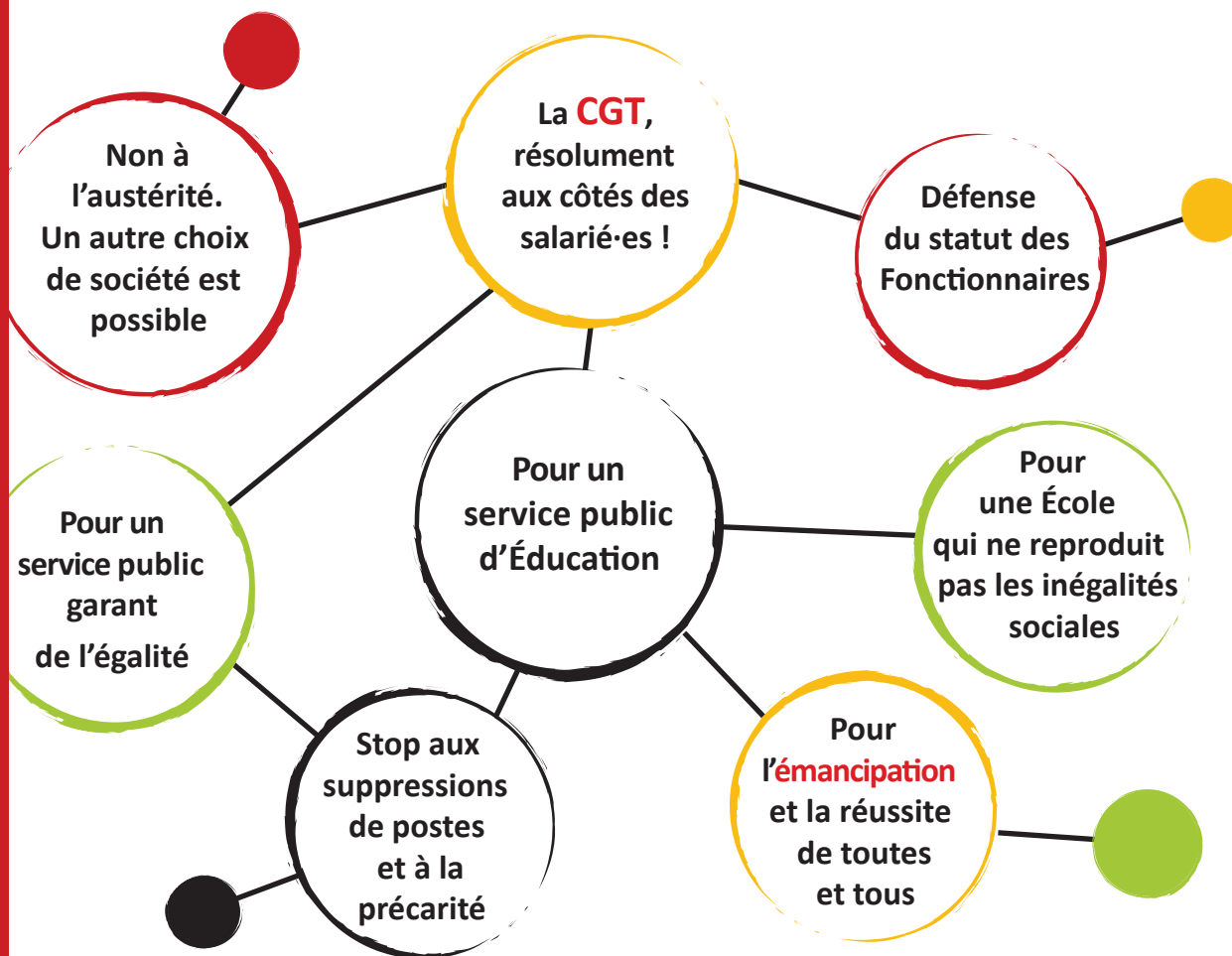


POUR ELLES, POUR EUX, POUR NOUS,
LE CHOIX DU COLLECTIF !

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

de la FONCTION PUBLIQUE

du 29 NOVEMBRE
au 6 DÉCEMBRE 2018
JE VOTE CGT



AUGMENTER NOS SALAIRES !

- 🔊 Début des grilles à 1800 euros net minimum pour tous les personnels et revalorisation immédiate de 400 euros ;
- 🔊 augmentation significative et immédiate de la valeur du point d'indice ;
- 🔊 abrogation de toutes les formes de rémunération au mérite, dont le RIFSEEP et le PPCR.

AMÉLIORER NOS CONDITIONS DE TRAVAIL !

- 🔊 Réduction du temps de travail pour tous et toutes ;
- 🔊 des moyens pour une réelle politique de prévention pour le bien-être au travail ; suppression du jour de carence ;
- 🔊 des créations de postes pour répondre aux besoins et la titularisation immédiate des précaires sans condition de concours ni de nationalité.

DIPLÔMES, QUALIFICATIONS : ÉMANCIPATION !

- 🔊 Une formation initiale délivrant une culture commune et des diplômes nationaux ;
- 🔊 des diplômes permettant l'insertion professionnelle et le libre choix des poursuites d'études ;
- 🔊 reconnaissance des qualifications, des diplômes dans les grilles salariales.

GAGNER L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES !

- 🔊 Égalité salariale et suppression des discriminations dans le déroulement des carrières : fin du plafond de verre ;
- 🔊 lutte contre les violences sexistes et sexuelles au travail ;
- 🔊 mise en œuvre d'enseignements qui déconstruisent les préjugés de genre.

UNE ÉCOLE À DEUX VITESSES

La politique de Macron-Blanquer renforce une École à deux vitesses qui trie et sélectionne, qui accentue les déterminismes sociaux. Les décisions ministérielles basées sur l'idéologie du ministre, l'exploitation des nouvelles « sciences » et la réduction budgétaire sont une négation de l'expertise et du professionnalisme des enseignant-es. Elles dégradent nos conditions de travail, explosent le cadre collectif et réduisent la liberté pédagogique.

Cette École broie les personnels et cherche à les formater. Elle ne permet pas aux enseignant-es de travailler sereinement. Les réformes successives accentuent les inégalités territoriales, opposent les écoles et les personnels. Les injonctions incessantes et contradictoires nuisent gravement au bien-être des élèves et sont sources de souffrance au travail. Pour la CGT Éduc'Action, il est urgent de changer fondamentalement cette École.

CE QUE VEUT LA CGT ÉDUC'ACTION

- une réduction du temps de travail des enseignant-es et la déconnexion du temps élève (26h) du temps enseignant (18h+6h) ;
- un vrai cadrage du temps scolaire : temps hebdomadaire, alternance 7 à 8 semaines de classes-2 semaines de vacances ;
- une augmentation des moyens pour garantir l'existence de toutes les écoles publiques ;
- une baisse des effectifs dans toutes les classes (20 élèves par classe et 15 en éducation prioritaire) ;

- une revalorisation de l'enseignement adapté et spécialisé (et la fin du CAPPEL) ;
- une véritable formation initiale et continue ;
- la fin de la précarité des personnels (AVS, AESH...) par la création de métiers statutaires pour la prise en charge du handicap ;
- la garantie de la liberté pédagogique et la reconnaissance de notre professionnalisme ;

AVEC LES PERSONNELS, LA CGT ÉDUC'ACTION S'OPPOSE :

- à l'École de la reproduction et du tri social ;
- à la déqualification de notre métier ;
- au Socle Commun et à la mécanisation des apprentissages ;
- aux classes surchargées et à la pénurie d'enseignant-es.
- au recours aux non titulaires

ENSEMBLE, REVENDIQUONS UNE ÉCOLE OÙ :

- les programmes sont ambitieux, émancipateurs et laissent une plus grande liberté pédagogique ;
- les écoles sont à taille humaine et les classes à effectifs réduits ;
- des personnels spécialisés formés en nombre suffisant prennent en charge réellement la difficulté ou le handicap ;
- les enseignant-es ont les moyens de travailler collectivement ;
- le rôle du Conseil des Maître-esses est renforcé pour le fonctionnement des écoles avec des directeur-trices aidé-es par des personnels administratifs statutaires ;
- l'accompagnement des élèves en situation de handicap est assuré par des personnels formés, titulaires de la fonction publique avec la titularisation des AVS.

DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018

POUR
 UNE ÉCOLE DU
 COLLECTIF,
 UNE ÉCOLE DES
 POSSIBLES

VOTONS

